



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

CT

COMITÉ TECHNIQUE
DU 18 OCTOBRE 2022

**Point n°6 : Présentation
des espaces de vote pour
les élections professionnelles**

Info Paris
3975* ou paris.fr
* Prix d'un appel local à
partir d'un poste fixe

Les élections professionnelles se dérouleront du 1^{er} au 8 décembre prochain, et pour la première fois à la Ville, le vote sera exclusivement dématérialisé.

1) Déroulement du scrutin : quelques rappels

La réglementation permet d'avoir recours au vote électronique pour l'ensemble des scrutins. Le vote en ligne, simple et rapide, accompagne les électeurs pas à pas et diminue les risques d'erreur (et l'utilisation de papier). Il propose le vote blanc et permet un calcul des résultats quasi immédiat. Il permet d'allonger la période de vote jusqu'à 8 jours. La Ville de Paris met à disposition des électeurs tous les dispositifs (nouvelles boîtes mails, nombreux sites de vote encadrés) pour assurer le succès du vote électronique.

Principe du vote électronique

Dans le système de vote électronique, l'émargement (le fait de voter) et le vote lui-même (le choix réalisé) sont stockés indépendamment. Rien ne relie le vote à l'électeur, exactement comme lors d'un vote classique où l'enveloppe déposée dans l'urne ne peut pas être reliée à la signature sur le registre d'émargement.

La confidentialité du vote est bien garantie par l'impossibilité technique d'associer un bulletin de vote numérique à une personne particulière.

L'application de vote est accessible depuis n'importe quel appareil connecté à internet : smartphone, tablette ou ordinateur.

Du 16 novembre au 30 novembre, l'application permettra de consulter la liste électorale, les professions de foi des organisations syndicales candidates, leurs listes de candidatures ainsi que le mode d'emploi des élections et une foire aux questions.

À partir du 1^{er} décembre, 9h, l'accès au vote en ligne pour les scrutins sera ouvert.

Les agents qui ne sont pas équipés d'un ordinateur ou d'un smartphone pour voter à distance, ou ceux qui souhaitent recevoir de l'aide lors de la procédure, pourront se rendre dans l'un des 29 espaces de vote mutualisés, équipés d'ordinateurs mis à disposition dans Paris de 9h à 17h . Sur place, du personnel sera mis à disposition des agents pour les aider lors des opérations de vote.

Attention, il s'agit uniquement d'un lieu de vote, il ne sera pas possible aux agents d'obtenir leurs moyens de connexion sur place. Il est impératif que les agents disposent de leur mot de passe et de leur identifiant, ainsi que d'une fiche de paie et de leur carte professionnelle.

Pour mémoire, des boîtes mail ont été créées de manière provisoire pour les agents dont les comptes sont saturés afin qu'ils puissent être destinataires de leurs identifiant et mot de passe. La DRH a adressé cet été au domicile de chaque agent concerné un courrier d'information pour l'en informer et la DEVE a relayé cette information à son tour en septembre aux services pour sécuriser la bonne réception de l'information par les agents.

Se déplacer pour aller voter est-il considéré comme du temps de travail ?

Si le déplacement dans un espace de vote intervient durant les heures de service, les agents bénéficient d'une autorisation d'absence comptabilisée comme du temps de travail pour effectuer le trajet aller-retour entre leur lieu de travail et le lieu de vote le plus proche.

L'application de vote est dite « web responsive design » : le contenu de la page s'adapte automatiquement au format de l'écran. De plus, le site Internet respecte les normes RGAA et est donc accessible aux malvoyants. Les non-voyants peuvent solliciter l'aide d'un tiers de confiance pour effectuer les opérations de vote en leur nom dans l'application.

2) Organisation matérielle et logistique mise en place pour les élections professionnelles

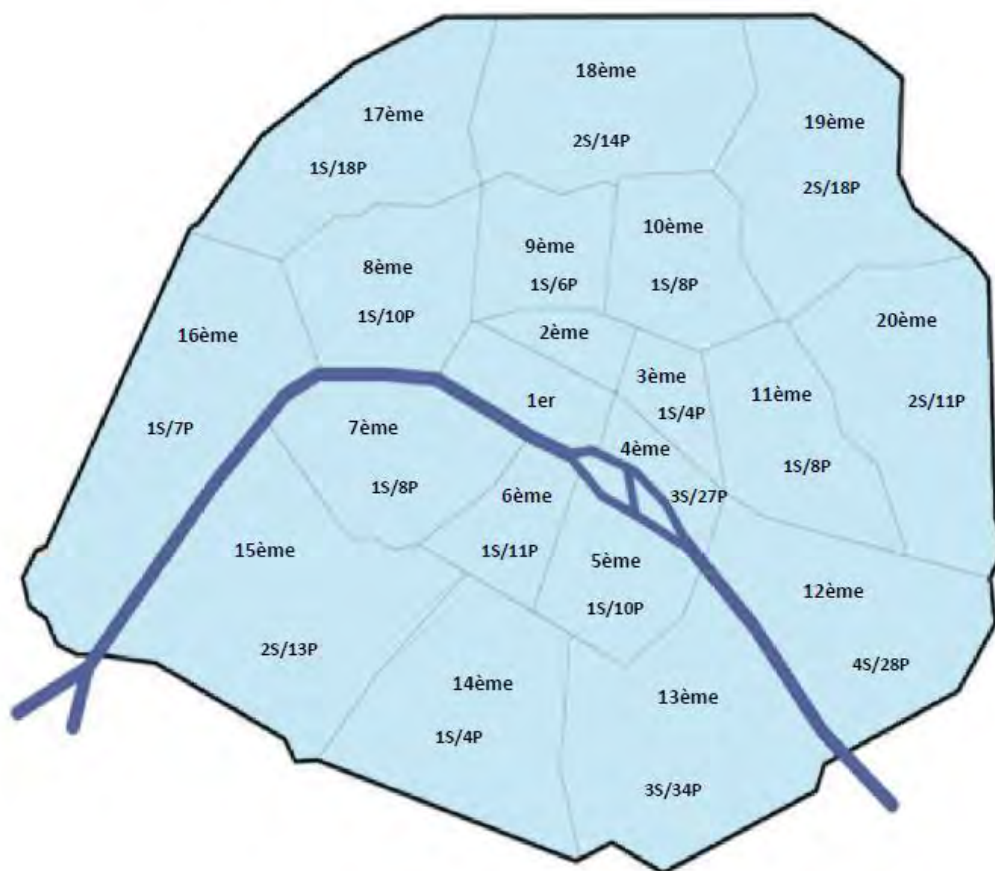
L'ouverture de l'application de vote est prévue dès le 16 novembre et les postes informatiques devront être opérationnels à cette échéance.

Le vote devra être réalisé via des « bornes spécifiques » ayant la même configuration sécurisée, ce qui nécessite des installations spécialement dédiées. Il ne s'agit donc pas d'ordinateurs collectifs, mais de matériels adaptés et sécurisés mis à disposition par la DSIN uniquement pour ce scrutin. Ils devront être restitués à l'issue de ce dernier.

La DRH a prévu **29 espaces mutualisés entre les directions** afin de couvrir le territoire parisien le plus finement possible. La liste de ces lieux figure dans la cartographie et le tableau ci-dessous.

Répartition des sites mutualisés sur les arrondissements parisiens

Arr - Nombre de Sites (xS)/Nombre de Postes informatiques (xP)



Adresses des sites	Arr.	Nb Postes	PMR
Maire Paris Centre - 2, rue Eugène Spuller	3	4	
Direction des Affaires Scolaires - 3, rue de l'Arsenal	4	9	
Espace Burolib - 4 rue Lobau	4	12	
Centre de formation Mornay - 7 rue Mornay	4	6	
Mairie du 5e - 21, place du Panthéon	5	10	
Mairie du 6e - 78, rue Bonaparte	6	11	
Mairie du 7e - 116 rue de Grenelle	7	8	
Mairie du 8e - 3, rue de Lisbonne	8	10	
Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 9e - 54 rue Jean Baptiste Pigalle	9	6	
Mairie du 10e - 72, rue du Faubourg Saint-Martin	10	8	
Mairie du 11e - 12, place Léon Blum	11	8	
Ecole des Métiers - 22, rue Gabriel Lamé	12	7	
Direction de la Famille et de la Petite Enfance - 76, rue de Reuilly	12	5	
Direction des Solidarités - 94/96 Quai de la Rapée	12	10	
Espace Reuilly - 21 Rue Antoine-Julien Hénard	12	6	
Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports - 103, avenue de France	13	15	
Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports - 7, avenue de la Porte d'Ivry	13	11	
Mairie du 13e - 1, place d'Italie	13	8	
Mairie du 14e - 2, place Ferdinand Brunot	14	4	
Mairie du 15e - 31, rue Pecllet	15	7	
Gymnase Fédération - 16 rue de la Fédération	15	6	
Mairie du 16e - 71, avenue Henri Martin	16	7	
Mairie du 17e - 16-20, rue des Batignolles	17	18	
Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports - 11, rue du Pré	18	8	
Mairie du 18e - 1, place Jules Joffrin	18	6	
Gymnase Jules Ladoumègue - 39, rue des Petites Ponts	19	10	
Mairie du 19e - 5-7, place Armand Carrel	19	8	
Mairie du 20e - 6, place Gambetta	20	5	
Centre sportif Maryse Hilsz - 34 rue Maryse Hilsz	20	6	
29		239	

Sites accessibles aux personnes à mobilité réduite



En complément de ces espaces dits « mutualisés », la DEVE a prévu pour ses agents des lieux « de proximité ».

Pour la DEVE, 14 sites de proximité ont été retenus.

Ces lieux sont raccordés, soit en THD (Très Haut Débit), soit avec une fibre opérateur sur laquelle sera amené le réseau grand public maîtrisé le temps de l'opération. La DEVE a obtenu le raccordement en THD de 4 espaces extra-muros: Pantin, Thiais, Bagneux et Rungis, tous les sites intra-muros étant couverts par le THD Ville.

Ces espaces de proximité sont destinés uniquement aux agents de la direction, et n'ont pas vocation à recevoir des agents extérieurs à la DEVE. Par contre, ces espaces de vote devront accueillir des agents de la DEVE même s'ils ne font pas partie du site retenu.

Par exemple, les agents de la Division 20 du SEJ, localisée près du 10, route de la Brasserie, pourront se rendre à l'espace de vote du Bois de Vincennes.

Ces sites sont les suivants :

Adresse postale (Rue, CP, Ville)	
Cimetière de Pantin, 164, avenue Jean-Jaurès 93500 PANTIN	
Cimetière des Batignolles , 8 rue Saint Just 75017 PARIS	
Division de la biodiversité, 6 rue des arènes 75005	
Cimetière de Thiais, 261, av de Fontainebleau THIAIS	
Cimetière de Bagneux, 45 avenue Marx DORMOY BAGNEUX	
SSTVAU-DPAV-27 avenue de Fresnes RUNGIS	
(Centre 7 & 16)	3 avenue de la Porte d'Auteuil 75016
(SEJ 8-9-10 & 19)	5 rue Botzaris 75019
(SEJ 5-13 & 11-12)	rue bruneseau 75013
(SEJ 6-14 & 15)	2 place Jacques Marette 75014
(SEJ 16)	3 avenue de la Porte d'Auteuil 75016
(SEJ 17)	Bâtiment de l'Horloge -149, rue Cardinet 75017
SAB- Div. Bois de Boulogne, avenue de l'hippodrome	
SAB- Div. Bois de Vincennes, route de la brasserie	

Le BRS sera mobilisé durant toute la période préalable au scrutin et durant toute la phase de déroulement de celui-ci afin d'épauler les agents rencontrant des difficultés.